

# Conseil Municipal du 25 novembre 2021

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry		X		DURECU Daniel
LE JEUNE Stéphanie	X			
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric	X			
DUARTE Elise		X		LOSSON Pascal
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric		X		CUADRADO Gisèle
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	X			
LE BOULCH Nicolas	X			
DUMONTIER Déborah	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LE BOULCH

**Préambule** : Un agent ayant connu un deuil remercie les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal qui lui ont apporté un soutien.

Monsieur le Maire avertit l'assemblée qu'il proposera au Conseil Municipal de se réunir à huit clos pour évoquer la Commission du Personnel réunie le 22 novembre 2021. Le public et les agents concernés présents seront invités à sortir.

### Etat-civil depuis le conseil du 30 septembre 2021 :

#### Naissance :

Milan ARCHIMBAUD née le 26 septembre 2021

#### Mariage :

#### Décès :

Bernard ANDRIEUX, décédé le 24 septembre 2021

Elise PANNIER, veuve VASSE décédée le 15 octobre 2021

Jean BEAUFILS décédé le 02 novembre 2021

Guy LECLERC, décédé le 23 novembre 2021

Daniel KOESSLER, décédé le 24 novembre 2021

## **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent** pas le compte rendu.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1 (M. DUTHOIT, du fait de son absence au précédent Conseil)**

Les membres du Conseil Municipal, par **18** voix pour et **1** abstention, adoptent le compte rendu.

## 2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES (REUNION TELETHON) DU 15 OCTOBRE 2021

\*\*\*\*\*

### COMMISSION FETES ET CEREMONIES (REUNION TELETHON) DU 15 OCTOBRE 2021 A 17h30

	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURECU	X		
M. MOGIS	X		
Mme FICET	X		
Mme DUTERTRE	X		
M. BELLIERE	X		
M. DUTHOIT		X	
<u>SUPPLEANTS :</u>			
M. LEJEUNE	X		
Mme DUARTE		X	
Mme RAIMBOURG		X	

Également présents : M. LOSSON, adjoint au Maire, et M. DEHAYES, coordonnateur Téléthon.

#### Associations présentes :

DOUDEVILLE EN FETE  
USD  
CLUB ECHECS  
Comité des Fêtes de VAUTUIT

#### Associations excusées :

AFN  
CLUB HANDBALL  
BADMINTON  
MAM  
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS  
MAINS VERTES

### Animations programmées :

03/12 de 16H30 à 00H00 : USD, tournoi au gymnase

04/12 de 09H00 à 12H00 : MAM, vente de crêpes et café dans un chalet

04/12 : Tournoi d'échecs

04/12 : Randonnées par les MAINS VERTES l'après-midi, vente d'arbustes le matin sur le marché

04/12 : HANDALL, buvette lors des matchs

05/12 : Organisation d'un Loto dans la salle RPA à 14H00 par le Comité des Fêtes de Vautuit

10/12 : Badminton, buvette lors des matchs

11/12 matin : Vente de plats chauds par DOUDEVILLE EN FETE.

### Commentaires du Conseil Municipal :

**M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG indiquent ne pas avoir reçu la convocation pour la Commission fêtes et cérémonies.**

**M. MOGIS en prend note et y veillera à l'avenir. Il informe que la réunion avait pour objet la préparation du TELETHON. Il y a eu beaucoup d'associations excusées et moins d'animations sont programmées, du fait du contexte. Il rappelle que les recettes du TELETHON s'étaient maintenues l'an dernier malgré la crise sanitaire et espère donc un résultat similaire cette année.**

**Mme CUADRADO précise que la randonnée de l'association des MAINS VERTES aura lieu le 04 décembre 2021. A cette occasion, le matin, se fera une vente d'arbustes et invite les membres du Conseil à y participer.**

**M. MOGIS propose, au nom de la Commune, de mettre à disposition de l'association les barnums, pour protéger les bénévoles d'éventuelles intempéries.**

**Les membres du Conseil Municipal ne sont pas amenés à voter à ce sujet.**

### **3) VERSEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION USD**

Monsieur le Maire explique le développement de l'association sportive Union Sportive Doudevillaise, club de football de la ville. Le nombre croissant de licenciés (200 licenciés à ce jour), notamment chez les jeunes et la suppression récente d'un terrain a rendu plus difficile la pratique de ce sport. Pour y faire face, le club utilise le terrain de football de la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice. Toutefois, une panne de chauffe-eau a été relevée dans le vestiaire et la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice refuse de prendre en charge les réparations.

L'USD a alors sollicité la Commune de Doudeville et a lui a demandé si cette dernière pouvait procéder à la réparation du chauffe-eau. Pour accompagner le développement du club et dans l'intérêt des licenciés, notamment des enfants, la Commune de Doudeville a proposé à l'USD, sous réserve de l'aval du Conseil municipal, de verser à l'association une subvention équivalente aux montants des réparations.

Cette solution a le double avantage d'accompagner le club sans directement s'engager sur un autre territoire. Elle oblige également les dirigeants à une action proactive, Doudeville ne sollicitera aucun intervenant pour la réparation et n'aura aucun lien contractuel ou de responsabilité.

#### ***DEVIS AV004023***

##### **Travaux de plomberie**

##### **Réf : Vestiaires d'Hautot St Sulpice**

Fourniture et pose en remplacement d'un chauffe eau de 300 litres sur socle de marque Thermor ou similaire Duralis à résistance stéatite triphasée, compris groupe de sécurité coudé. raccordement EF/EC/vidange et électrique depuis existant, compris modifications.

1,00 U 1 348,00 1 348,00

Dépose et évacuation du chauffe eau de 500 litres existants, compris découpe sur place.

**Total de l'option non comprise dans le présent devis: 1 Ens à 428 = 428 Ht € - 513,6 TTC €**

##### **Travaux non compris :**

- L'évacuation du chauffe eau de 500 litres existant, il restera dans les combles.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur la proposition du versement exceptionnel d'une subvention supplémentaire de 2 131,20 € (représentant les 1 348 € + 428 € + la TVA) à l'association sportive USD.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme CUADRADO se questionne sur la capacité de 300 litres et pense que cela ne sera pas assez pour l'usage qui en sera fait.

M. LOSSON signale l'accord du Président du club à ce sujet, il est le mieux placé pour définir ses besoins.

Mme CUADRADO demande que le détail soit renégocié avec la société ROBITAILLE, le montant du devis lui paraissant élevé.

M. LOSSON justifie le prix car il s'agit d'un chauffe-eau triphasé. De même, plusieurs entreprises ont été sollicitées et seule la société ROBITAILLE a répondu, l'entreprise PETITON n'ayant pas formulé de proposition. Il rappelle que la suppression d'un terrain a rendu plus difficile la pratique de ce sport.

Mme CUADRADO explique que l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) avait proposé la transformation d'un terrain du Mont-Criquet en EHPAD et le transfert des terrains à l'arrière du gymnase et demande pourquoi la commission urbanisme n'a pas été convoquée ? Si cela pose une difficulté, il faudrait essayer de trouver une solution.

M. DURECU répond qu'il s'agit d'un problème à long terme. Le stade de football n'est actuellement pas aux normes (malgré un engagement de mise en conformité du précédent maire) et cela pourrait empêcher une montée en division supérieure (si les résultats sportifs le permettent). Un deuxième terrain existe au Vert Galant il faudra faire une projection sur six mois.

Mme CUADRADO interpelle pour que le PLU soit revu notamment pour le terrain du Bosc Malterre. Avec les autres projets en cours, les difficultés ne vont aller qu'en augmentant. Elle constate que la municipalité actuelle privilégie les habitations. Il serait bien de prévoir la mise en place d'un nouveau terrain pour résoudre ces difficultés. Elle s'étonne qu'il n'y ait toujours pas eu de Commission urbanisme pour en discuter.

M. DURECU rétorque un coût de terrassement important pour un terrain qui n'appartient pas à la Commune. L'idée de tout réunir à proximité de la salle de sport est une bonne idée, mais il faut pouvoir la mettre en œuvre. Il y a un choix à faire entre la remise aux normes du stade existant et son déplacement, les deux nécessitant des investissements importants.

M. LOSSON interroge Mme CUADRADO pour savoir pourquoi la remise aux normes n'avait pas été faite sous le précédent mandat.

Mme CUADRADO répond que la précédente équipe municipale n'avait pas eu le temps de la réaliser sous le précédent mandat.

M. LOSSON souhaite *a minima* connaître l'éventuel chiffrage qui aurait été réalisé à ce sujet.

Mme CUADRADO concède qu'il n'a pas été produit d'estimation de coût.

M. LOSSON répond en disant qu'il est facile de conseiller sans agir. L'équipe municipale actuelle a ses propres priorités.

Pour Mme CUADRADO, un terrain de sport est une priorité.

M. DURECU indique que si sportivement, le club pouvait monter de division, il y aura des difficultés. Il ne s'agit pas ici d'une projection à 10 ans mais à 6 mois.

Mme CUADRADO insiste, si la Commune reste sans agir, cela n'avancera pas.

M. LOSSON rétorque qu'ils auront fait autant que leurs prédécesseurs.

M. DURECU remémore également que certains terrains à urbaniser sont redevenus agricoles.

Mme CUADRADO souhaiterait que soit exposé un cas concret.

M. DURECU évoque le terrain au Bosc Malterre déjà utilisé lors de feux d'artifice du 15 août, Rue des Forrières.

Mme CUADRADO le confirme, cela répondait à une logique d'ensemble.

M. LOSSON estime que la Commune en paye aujourd'hui les conséquences.

Mme CURADRADO justifie ce choix par la réalisation au préalable d'une enquête publique, avec divers éléments à prendre en compte. Si le propriétaire était venu, une autre décision aurait pu être prise. De même, elle s'étonne qu'une personne de leur majorité ayant suivi ce dossier de près et n'avait rien fait pour remonter à cette question.

M. DURECU recadre le débat, le sujet ayant débordé sur la politique d'aménagement de la ville. Il dit que l'utilisation du terrain avec Hautot-Saint-Sulpice n'est pas récente et seule l'équipe de Doudeville l'utilise, d'où le refus de la Commune hôte d'en assumer les frais.

Mme CUADRADO interroge le maire sur la tenue d'une prochaine Commission urbanisme.

M. DURECU déclare qu'une étude a été menée depuis 10 mois par l'EPFN et les conclusions devraient logiquement être présentées courant janvier 2022. Elles porteront sur les grandes tendances d'avenir avec des fiches actions prioritaires pour mener les projets à bien, soutenus financièrement par les différents partenaires (région, département, Etat etc.). Il s'agira d'un préalable à la Commission.

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

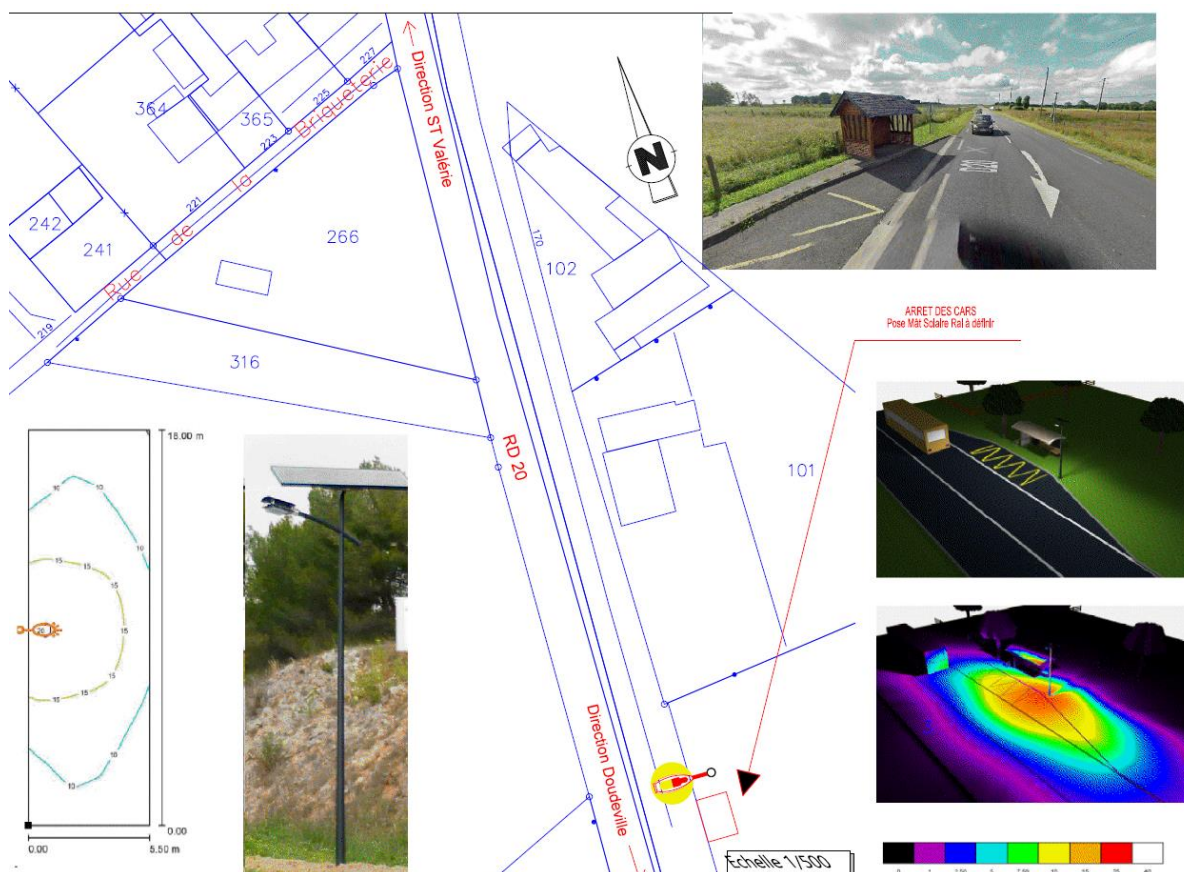
Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal **à l'unanimité**, valident la présente délibération.

#### **4) POSE D'UN MAT SOLAIRE AU PIED DE L'ARRÊT DE CAR DE LA RD20 A PROXIMITE DE LA RUE DE BRIQUETERIE – SDE 76**

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76219-M4078 et désigné "VAUTUIT", dont le montant prévisionnel s'élève à 5 274,47 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 074,43 € T.T.C.

Ce projet vise la pose d'un mat solaire au pied de l'arrêt de car de la RD20 à proximité de la Rue de Briqueterie pour le sécuriser, comme le montre le schéma ci-dessous. Ce mat vise à sécuriser cet arrêt, notamment pour le ramassage scolaire et sera écologique, l'électricité consommée sera issue de l'énergie solaire.



Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Doudeville (adhérent)	
<b>Eclairage public</b>					
EP éligible à la MDE	2 286,90 €	80 %	1 829,52 €	20 %	457,38 €
EP Hors MDE	2 108,49 €	65 %	1 370,52 €	35 %	737,97 €
Non Subventionnable HT	0,00 €	0 %	0,00 €	100 %	0,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	879,08 €	0 %	0,00 €	100 %	879,08 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>3 200,04 €</b>		<b>2 074,43 €</b>

\*MDE : Programme de Maîtrise de la Demande d'Énergie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire sa consommation d'énergie électrique

#### **Financement global de l'opération**

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Doudeville (adhérent)
3 200,04 €	2 074,43 €

<b>Montant total de l'opération TTC</b>	<b>5 274,47 €</b>
---	-------------------

\*\* La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.



Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'opportunité du projet.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas** :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 2 074,43 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

**M. ORANGE rappelle que ce projet avait été évoqué il y a quelques mois, notamment par M. DUTHOIT.**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 2 074,43 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## 5) GARANTIE DU PRÊT DE SODINEUF HABITAT NORMAND AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS COLLECTIFS A DOUDEVILLE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 127569 entre SODINEUF HABITAT NORMAND et la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur le Maire présente le projet du bailleur SODINEUF HABITAT NORMAND, pour la construction de 21 logements locatifs collectifs à DOUDEVILLE — Rue du Mont Criquet et du Vert Galant. Pour permettre le financement de cette opération, SODINEUF HABITAT NORMAND doit avoir recours à l'emprunt, ici auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 2 280 706 €. Pour faciliter l'obtention du prêt, SODINEUF HABITAT NORMAND sollicite la Commune de Doudeville pour se porter garant des emprunts réalisés. Monsieur le Maire ayant fait de l'habitat une de ses priorités, pour offrir aux habitants des logements de qualité et juguler la diminution constante de population, il souhaite encourager les projets qui vont dans ce sens. Ici, cette volonté passe par le soutien à un bailleur sérieux avec lequel Doudeville a déjà de nombreuses relations.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLS	PLS foncier	Prêt Booster
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2021	PLSDD 2021	PLSDD 2021	BEI Taux fixe - Soutien à la production
Identifiant de la Ligne du Prêt	5451466	5451465	5451464	5451467
Montant de la Ligne du Prêt	609 766 €	1 018 769 €	337 171 €	315 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Pénalité de dédit	-	-	-	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,51 %	1,51 %	1,51 %	1,06 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,51 %	1,51 %	1,51 %	1,06 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur index	1,01 %	1,01 %	1,01 %	-
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	1,51 %	1,51 %	1,51 %	1,06 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Modalité de révision	SR	SR	SR	Sans objet
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	-
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de l'octroi d'une garantie de prêt à SODINEUF HABITAT NORMAND, à hauteur de 100%.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **décident / ne décident pas :**

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE DOUDEVILLE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 280 706,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 127 569 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **Commentaires et vote du Conseil municipal :**

**M. DURECU indique qu'il s'agit d'une demande « classique » pour ce type d'opérations.**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil municipal à l'unanimité, décident :**

**Article 1 :**

**L'assemblée délibérante de COMMUNE DE DOUDEVILLE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 280 706,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 127 569 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**Article 2 :**

**La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

**La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

**Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

**Article 3 :**

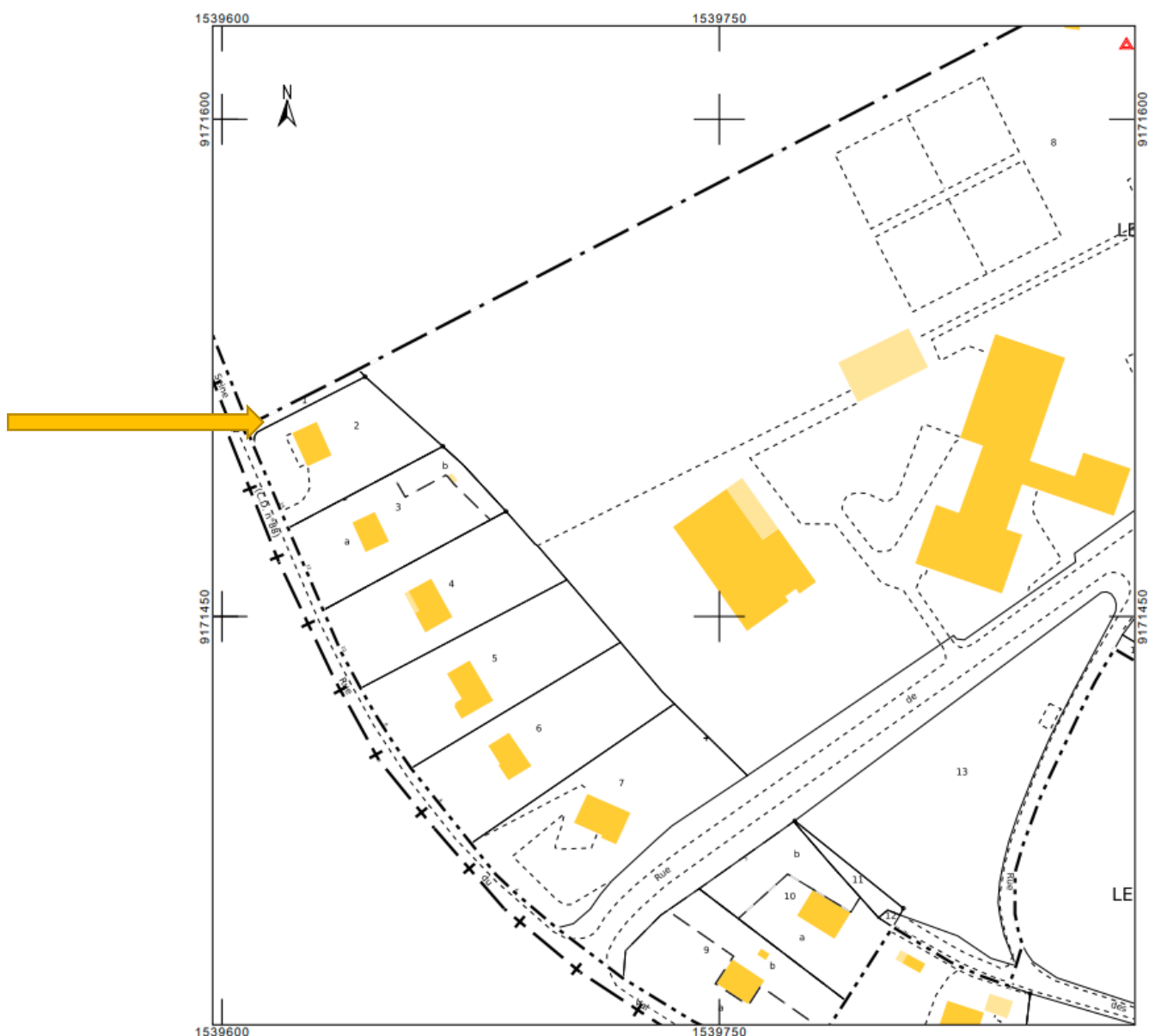
**Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.**

## 6) CESSION DU TERRAIN COMMUNAL RUE DU VAL D'AUGE - ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire présente pour la seconde fois ce projet à la suite du contrôle de légalité mené par la Préfecture. En effet, pour ce type de dossiers, une administration publique doit saisir les Domaines pour l'estimation de la valeur des parcelles cédées, afin d'éviter d'octroyer tout avantage indu. Les Domaines ayant validé ce projet, il peut de nouveau être présenté devant le Conseil municipal. Cette délibération annule et remplace donc la délibération n° 08/08/21 du 26 août 2021 relative à la cession du terrain communal Rue du Val d'Auge.

La Commune de Doudeville est actuellement propriétaire d'une parcelle cadastrale section AC 1 d'une superficie de 121m<sup>2</sup>. Ce terrain jouxte la propriété de Mme FAMERY qui a demandé à plusieurs reprises que la Commune lui cède cette parcelle, inexploitable et jamais entretenue, en contrepartie d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à sa charge de l'acheteur.

L'intéressée a réitéré sa demande récemment.



Il est ainsi demandé aux membres de Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de la demande et en cas d'avis favorable, d'en fixer les modalités tarifaires.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

**M. MOGIS stipule qu'il s'agit d'un dossier qui date d'une dizaine d'années, qui va enfin être réglé.**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la présente délibération.**

## **7) PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS BERVILLE ETALLEVILLE**

Un enfant en provenance de Doudeville (nom non cité pour anonymat) est scolarisé dans une école du SIVOS Berville-Etalleville. Cette scolarisation s'explique par le fait que la grande sœur de l'enfant était elle-même scolarisée dans le SIVOS.

« Parallèlement », un enfant en provenance de Berville est scolarisé à Doudeville et le SIVOS n'a posé aucune difficulté pour le paiement des frais de fonctionnement.

Pour l'année 2020/2021, la scolarisation de l'enfant, en classe de CE1, a été défini à hauteur de 1 000 €.

Il est ainsi demandé aux membres de Conseil municipal de statuer sur la participation aux frais de fonctionnement du SIVOS Berville Etalleville.

### Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** la présente délibération.

### Commentaires et vote du Conseil municipal :

**Mme ANDRE C. informe que dans les coûts sont inclus les frais de transport. A Doudeville, ces charges sont à payer au SIVOSSSE. De même, le midi, un transport est dans cette école assuré par bus car le restaurant scolaire n'est pas au même endroit.**

**M. LOSSON, pour information, précise les frais initiaux par enfant étaient de 1 281,77 € pour le SIVOS Berville-Etalleville, contre les 1 000 € demandés. Pour Doudeville, les frais sont inférieurs mais la Commune ne finance pas les mêmes choses (ex : pas de transport scolaire).**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la présente délibération.**

## 8) MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DEPARTEMENTAUX PAR LA COMMUNE

Le Département de la Seine-Maritime (collectivité) a pour compétence et mission l'entretien de la voirie départementale et des bas-côtés (à l'extérieurs des limites de l'agglomération).

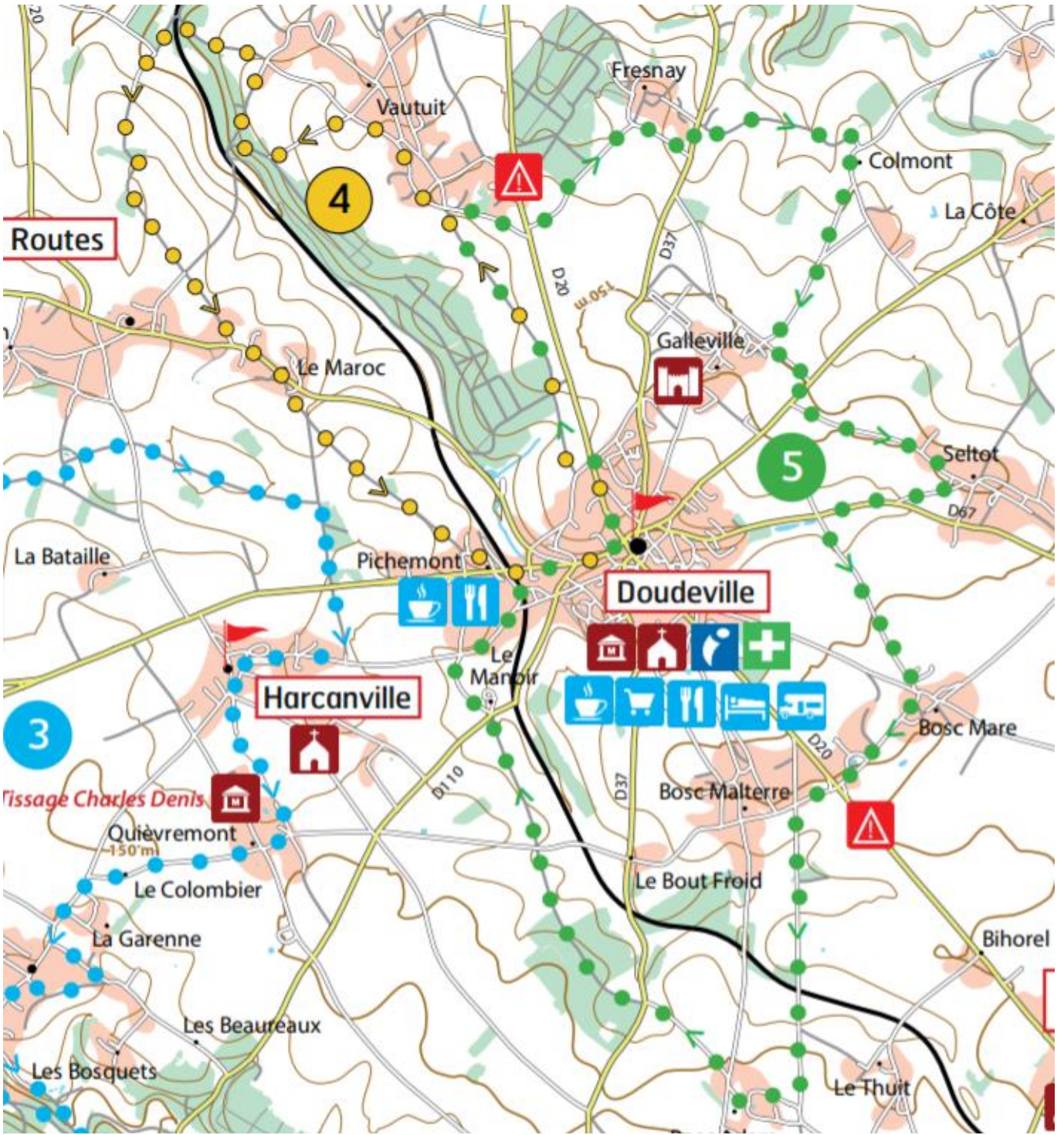
Toutefois, pour assurer un entretien optimal des chemins de randonnée, qui valorisent le patrimoine départemental, la Commune peut assurer leur entretien à la place du Département pour apporter une réponse plus adaptée à un passage plus régulier.

Pour mener à bien cette mission, la Commune doit avec le Département passer une convention permettant l'occupation du domaine public (départemental) pour les opérations d'entretien courant (par exemple pour le fauchage des talus). Cette convention est impérative pour permettre légalement (notamment pour des raisons de responsabilité) cette intervention.

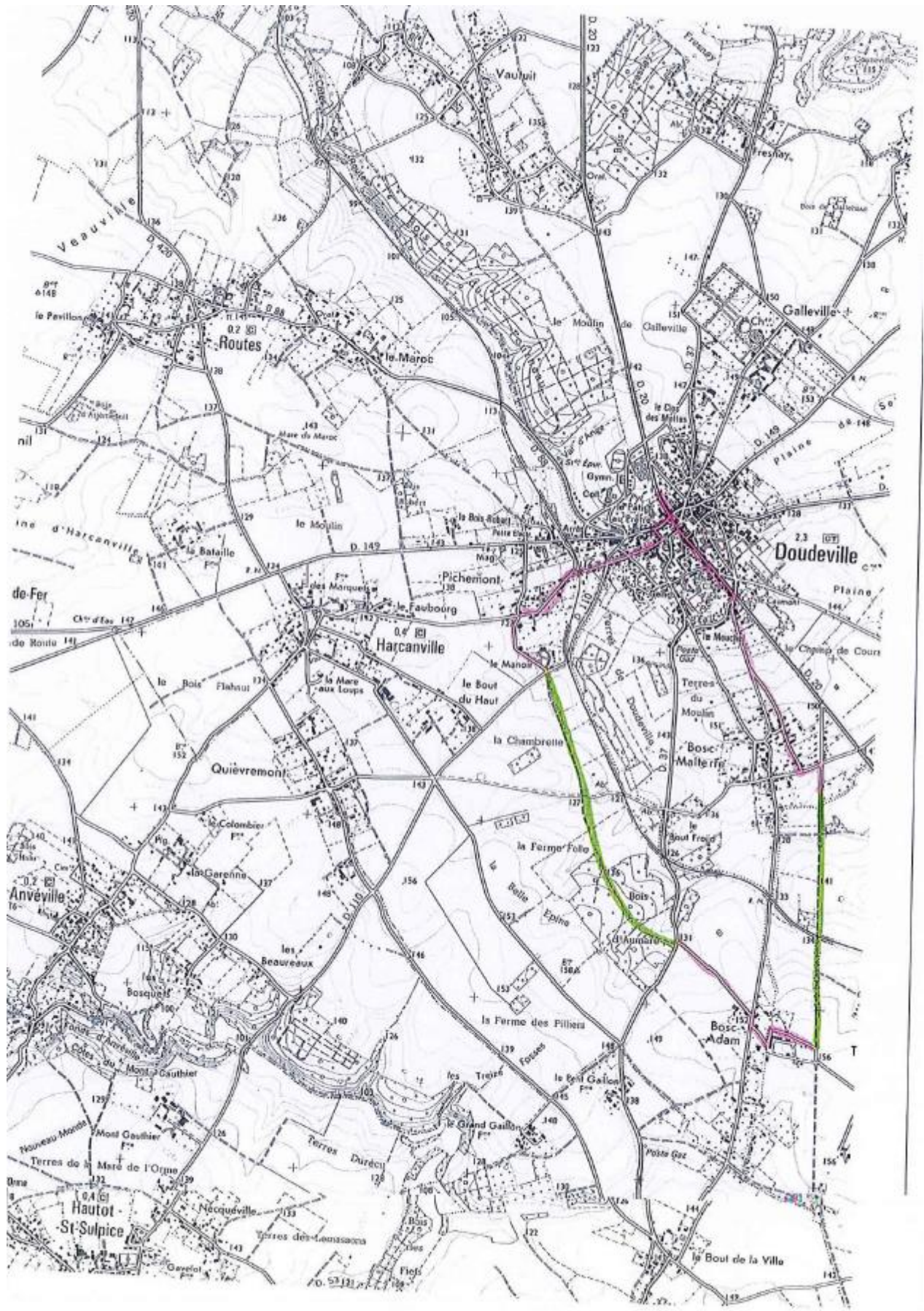
Monsieur le Maire explique que pour maintenir le chemin de randonnée « Le tour de Doudeville », il a fallu le diviser en 2 et légèrement modifier son parcours (voir ci-dessous). L'entretien est déjà réalisé par Doudeville et serait « seulement » ajoutée la partie en bleu sur la RD67. L'intérêt final est la protection des usagers. Avec un entretien plus régulier que ce que fait d'ordinaire le Département, les usagers pourront utiliser le bas-côté et ne marcheront donc pas sur la route.

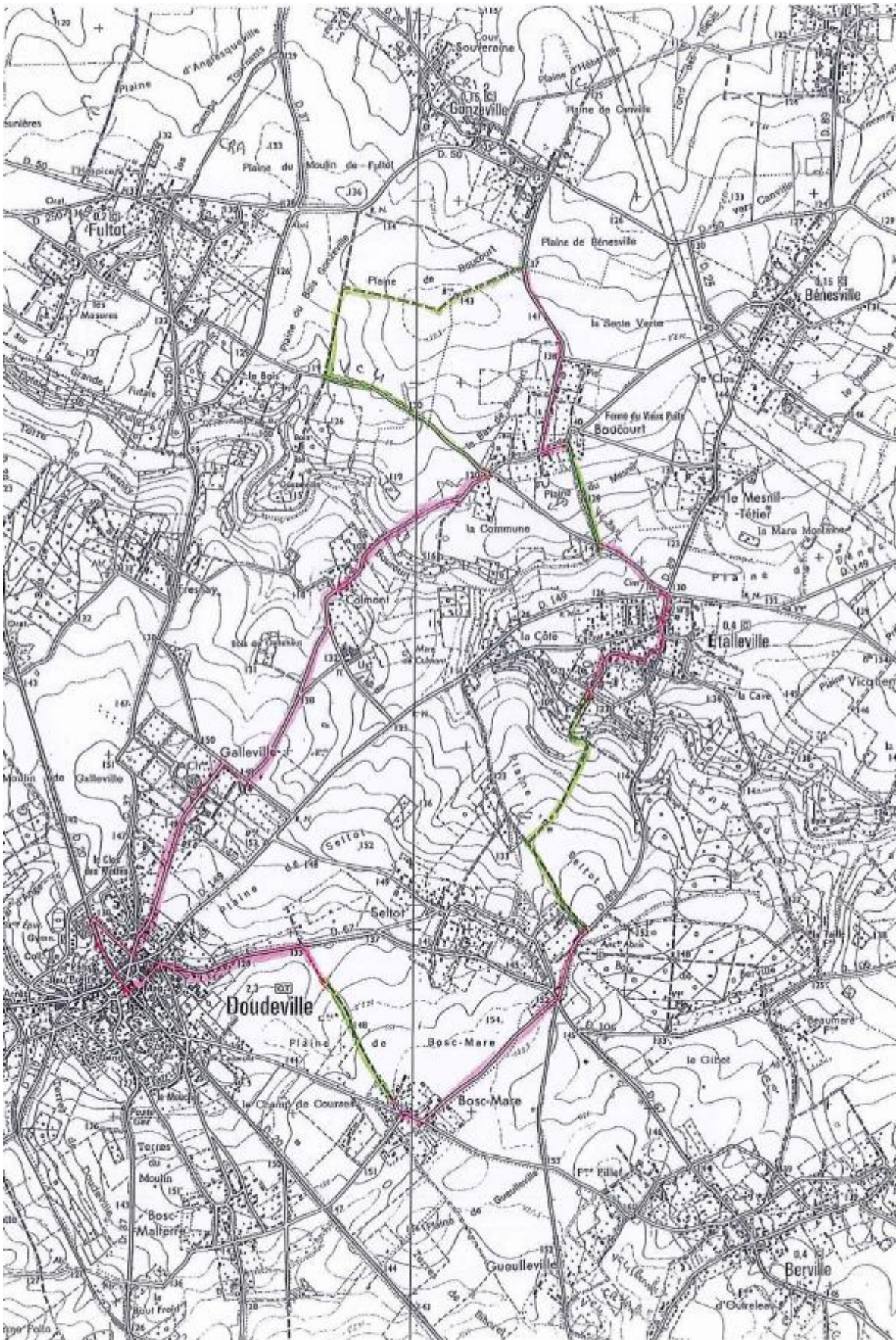
Il est ainsi demandé aux membres de Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de signer une telle convention avec le département.











Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour signer une telle convention.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

**M. LOSSON rapporte que le Département (collectivité) a refusé l'un des deux chemins de randonnée, le Tour de Doudeville, jugeant le tracé trop dangereux et trop goudronné (notamment à cause de la traversée de routes départementales).**

**Pour maintenir les chemins de randonnée, il est préconisé de diviser le chemin de randonnée du tour de Doudeville en 2 et de modifier légèrement les tracés, ce qui est positif pour Doudeville. Cela permet également d'éviter la RD20. Par contre, pour se faire, il faut mettre à jour la convention d'entretien des espaces verts départementaux. Sur la page 15/45 du document, les zones en rouge sont celles pour lesquelles le département intervient déjà et la zone bleue indique la future zone d'action renforcée. Il faut donc ajouter une petite partie de la départementale venant de Saint-Laurent-en-Caux.**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil municipal à l'unanimité, valident la présente délibération et donnent tout pouvoir au Maire pour signer une telle convention.**

## 9) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2021

### D1) TRAVAUX EN REGIE – ŒUFS GEANTS DECORATIFS DE PÂQUES AUX ECOLES - BUDGET VILLE 2021

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 036.49 euros pour un total de 63 heures.

#### Total des dépenses de fonctionnement : 1 036.49 euros

La livraison des œufs géants décoratifs de Pâques aux écoles, ayant été effectuée par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

#### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant livraison des œufs géants décoratifs de Pâques aux écoles qui a été effectuée par les employés municipaux.

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 036.49 euros pour un total de 63 heures.

#### Total des dépenses de fonctionnement : 1 036.49 euros

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant livraison des œufs géants décoratifs de Pâques aux écoles qui a été effectuée par les employés municipaux.

### D2) BUDGET VILLE – ŒUFS GEANTS DECORATIFS DE PÂQUES AUX ECOLES – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 036.49
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 036.49
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 036.49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 036.49

#### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la livraison des œufs géants décoratifs de Pâques aux écoles.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 036.49
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 036.49
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 036.49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 036.49

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la livraison des œufs géants décoratifs de Pâques aux écoles.

## **E1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT SUITE AUX INONDATIONS DE LA « PIZZA DU COIN » - BUDGET VILLE 2021**

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 556.80 euros pour un total de 134 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 556.80 euros**

Les travaux de remise en état suite aux inondations de la « Pizza du Coin », ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état suite aux inondations de la « Pizza du Coin » qui ont été effectués par les employés municipaux.

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 556.80 euros pour un total de 134 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 556.80 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état suite aux inondations de la « Pizza du Coin » qui ont été effectués par les employés municipaux.

## **E2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT SUITE AUX INONDATIONS DE LA « PIZZA DU COIN » – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 556.80
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		2 556.80
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 556.80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 556.80

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état suite aux inondations de la « Pizza du Coin ».

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 556.80
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		2 556.80
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 556.80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 556.80

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état suite aux inondations de la « Pizza du Coin ».

**F1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE L’ABRIS BUS À BOSCO MALTERRE - BUDGET VILLE 2021**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 17 / Mandat 146	RABONI	09/02/2021	211.32 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>211.32 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 190.57 euros pour un total de 63 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 401.89 euros**

Les travaux de remise en état de l’abris bus à Bosc Malterre, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d’investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n’adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état de l’abris bus à Bosc Malterre qui ont été effectués par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 17 / Mandat 146	RABONI	09/02/2021	211.32 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>211.32 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 190.57 euros pour un total de 63 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 401.89 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l’unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état de l’abris bus à Bosc Malterre qui ont été effectués par les employés municipaux.

**F2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE L’ABRIS BUS À BOSCO MALTERRE – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :



Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 401.89
040	2135 – 225 RÉFECTION VOIRIE		1 401.89
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 401.89
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 401.89

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état de l'abris bus de Bosc Malterre.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 401.89
040	2135 – 225 RÉFECTION VOIRIE		1 401.89
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 401.89
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 401.89

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de remise en état de l'abris bus de Bosc Malterre.

**G1) TRAVAUX EN REGIE – CRÉATION DORTOIR (RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN) ÉCOLE MENSIRE - BUDGET VILLE 2021**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 147 / Mandat 1022	RABONI	10/08/2021	100.20 euros
Bord. 147 / Mandat 1017	EXO PEINTURE	10/08/2021	562.75 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>662.95 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 176 euros pour un total de 112 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 838.95 euros**

La création du dortoir à l'école Mensire, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la création du dortoir à l'école Mensire qui a été effectuée par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 147 / Mandat 1022	RABONI	10/08/2021	100.20 euros
Bord. 147 / Mandat 1017	EXO PEINTURE	10/08/2021	562.75 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>662.95 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 176 euros pour un total de 112 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 838.95 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la création du dortoir à l'école Mensire qui a été effectuée par les employés municipaux.

## **G2) BUDGET VILLE – CRÉATION DORTOIR (RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN) ÉCOLE MENSIRE – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 838.95
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 838.95
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 838.95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 838.95

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la création du dortoir à l'école Mensire.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 838.95
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 838.95
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 838.95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 838.95

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la création du dortoir à l'école Mensire.

## H1) TRAVAUX EN REGIE – REMISE EN ÉTAT DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL - BUDGET VILLE 2021

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 124 / Mandat 862	RABONI	13/07/2021	250.20 euros
Bord. 124 / Mandat 854	EXO PEINTURE	13/07/2021	274.21 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>524.41 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 202.46 euros pour un total de 135 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 2 726.87 euros**

La remise en état des vestiaires du stade municipal, ayant été effectuée par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état des vestiaires du stade municipal qui a été effectuée par les employés municipaux.

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 124 / Mandat 862	RABONI	13/07/2021	250.20 euros
Bord. 124 / Mandat 854	EXO PEINTURE	13/07/2021	274.21 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>524.41 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 2 202.46 euros pour un total de 135 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 2 726.87 euros**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état des vestiaires du stade municipal qui a été effectuée par les employés municipaux.

## H2) BUDGET VILLE – REMISE EN ÉTAT DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 726.87
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		2 726.87
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 726.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 726.87

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état des vestiaires du stade municipal.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 726.87
040	2135 – 130 BATIMENTS COMMUNAUX		2 726.87
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 726.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 726.87

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état des vestiaires du stade municipal.

## **I1) TRAVAUX EN REGIE – RAFRAICHISSEMENT DU BUREAU DU PSYCHOLOGUE ÉCOLE BRETON - BUDGET VILLE 2021**

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 147 / Mandat 1021	RABONI	10/08/2021	33.25 euros
Bord. 147 / Mandat 1025	RABONI	10/08/2021	174.12 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>207.37 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 947.42 euros pour un total de 99 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 2 154.79 euros**

Le rafraichissement du bureau du psychologue de l'école Breton, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement du bureau du psychologue qui a été effectué par les employés municipaux.

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 147 / Mandat 1021	RABONI	10/08/2021	33.25 euros
Bord. 147 / Mandat 1025	RABONI	10/08/2021	174.12 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>207.37 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 947.42 euros pour un total de 99 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 2 154.79 euros**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement du bureau du psychologue qui a été effectué par les employés municipaux.

## **I2) BUDGET VILLE – RAFRAICHISSEMENT BUREAU PSYCHOLOGUE ÉCOLE BRETON – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 154.79
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 154.79
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 154.79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 154.79

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement du bureau du psychologue de l'école Breton.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 154.79
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 154.79
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		2 154.79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 154.79

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement du bureau du psychologue de l'école Breton.

**J1) TRAVAUX EN REGIE – RÉNOVATION DES LOCAUX POUR LES RESTAURANTS DU COEUR - BUDGET VILLE 2021**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 206 / Mandat 1385	RABONI	10/11/2021	527.71 euros
Bord. 176 / Mandat 1187	RABONI	29/09/2021	89.09 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>616.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 4 852.71 euros pour un total de 238 heures 45.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 5 469.51 euros**

La rénovation des locaux pour les restaurants du cœur, situés rue de l'École (l'ancien local du Vestiaire Solidaire), ayant été effectuée par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation des locaux pour les restaurants du cœur qui a été effectué par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 206 / Mandat 1385	RABONI	10/11/2021	527.71 euros
Bord. 176 / Mandat 1187	RABONI	29/09/2021	89.09 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>616.80 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 4 852.71 euros pour un total de 238 heures 45.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 5 469.51 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation des locaux pour les restaurants du cœur qui a été effectué par les employés municipaux.



## J2) BUDGET VILLE – RÉNOVATION DES LOCAUX POUR LES RESTAURANTS DU COEUR – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 852.71
040	2135 – 130 BÂTIMENTS COMMUNAUX		4 852.71
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 852.71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 852.71

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation des locaux pour les restaurants du cœur.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 852.71
040	2135 – 130 BÂTIMENTS COMMUNAUX		4 852.71
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		4 852.71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 852.71

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la rénovation des locaux pour les restaurants du cœur.

## **K1) TRAVAUX EN REGIE – RAFRAICHISSEMENT D’UNE CLASSE À L’ÉCOLE BRETON - BUDGET VILLE 2021**

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 176 / Mandat 1188	RABONI	29/09/2021	174.12 euros
Bord. 176 / Mandat 1182	EXO PEINTURE	29/09/2021	443.54 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>617.66 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 152.20 euros pour un total de 72 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 1 769.87 euros**

Le rafraichissement d’une classe à l’école Breton, ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d’investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n’adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement d’une classe à l’école Breton qui a été effectué par les employés municipaux.

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 176 / Mandat 1188	RABONI	29/09/2021	174.12 euros
Bord. 176 / Mandat 1182	EXO PEINTURE	29/09/2021	443.54 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>617.66 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 152.20 euros pour un total de 72 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 1 769.87 euros**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l’unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraichissement d’une classe à l’école Breton qui a été effectué par les employés municipaux.

## **K2) BUDGET VILLE – RAFRAICHISSEMENT D’UNE CLASSE À ÉCOLE BRETON – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 769.87
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 769.87
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 769.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 769.87

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraîchissement d'une classe à l'école Breton.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 769.87
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 769.87
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 769.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 769.87

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant le rafraîchissement d'une classe à l'école Breton.

## L1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE MENSIRE - BUDGET VILLE 2021

### Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 184/ Mandat 1234	CEDEO	05/10/2021	120.73 euros
Bord. 192 / Mandat 1268	RABONI	22/10/2021	33.96 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>154.69 euros</b>

Article 64111 : rémunérations du personnel : 220.56 euros pour un total de 10 heures.

### Total des dépenses de fonctionnement : 375.25 euros

Les travaux de plomberie à l'école Mensire, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire qui ont été effectués par les employés municipaux.

### Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 184/ Mandat 1234	CEDEO	05/10/2021	120.73 euros
Bord. 192 / Mandat 1268	RABONI	22/10/2021	33.96 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>154.69 euros</b>

Article 64111 : rémunérations du personnel : 220.56 euros pour un total de 10 heures.

### Total des dépenses de fonctionnement : 375.25 euros

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire qui ont été effectués par les employés municipaux.

## L2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE MENSIRE – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		375.25
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		375.25
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		375.25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375.25

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		375.25
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		375.25
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		375.25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375.25

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire.

**M1) TRAVAUX EN REGIE – REMISE EN ÉTAT DE L’ESCALIER DE SECOURS DE L’ÉCOLE BRETON - BUDGET VILLE 2021**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 85/ Mandat 563	BONNET	01/06/2021	112.51 euros
Bord. 89 / Mandat 612	RABONI	01/06/2021	108.60 euros
Bord. 72 / Mandat 512	RABONI	28/04/2021	10.80 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>231.91 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 760.64 euros pour un total de 96 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 992.55 euros**

La remise en état de l’escalier de secours à l’école Breton, ayant été effectuée par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d’investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n’adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état de l’escalier de secours à l’école Breton qui a été effectuée par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 85/ Mandat 563	BONNET	01/06/2021	112.51 euros
Bord. 89 / Mandat 612	RABONI	01/06/2021	108.60 euros
Bord. 72 / Mandat 512	RABONI	28/04/2021	10.80 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>231.91 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 760.64 euros pour un total de 96 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 992.55 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l’unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état de l’escalier de secours à l’école Breton qui a été effectuée par les employés municipaux.

## M2) BUDGET VILLE – REMISE EN ÉTAT DE L’ESCALIER DE SECOURS DE L’ÉCOLE BRETON – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 992.55
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 992.55
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 992.55
023	VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT		1 992.55

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n’adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état de l’escalier de secours à l’école Breton.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 992.55
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 992.55
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 992.55
023	VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT		1 992.55

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l’unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la remise en état de l’escalier de secours à l’école Breton.

## N1) TRAVAUX EN REGIE – CRÉATION D’UN COIN CUISINE À L’ÉCOLE BRETON - BUDGET VILLE 2021

### Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 184/ Mandat 1233	CEDEO	05/10/2021	283.43 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>283.43 euros</b>

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 033.58 euros pour un total de 47 heures.

### Total des dépenses de fonctionnement : 1 317.01 euros

La création d’un coin cuisine à l’école Breton, ayant été effectuée par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d’investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n’adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la création d’un coin cuisine à l’école Breton qui a été effectuée par les employés municipaux.

### Article 60632 : Fournitures petit équipement

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 184/ Mandat 1233	CEDEO	05/10/2021	283.43 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>283.43 euros</b>

Article 64111 : rémunérations du personnel : 1 033.58 euros pour un total de 47 heures.

### Total des dépenses de fonctionnement : 1 317.01 euros

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l’unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant la création d’un coin cuisine à l’école Breton qui a été effectuée par les employés municipaux.

## N2) BUDGET VILLE – CRÉATION D’UN COIN CUISINE À L’ÉCOLE BRETON – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :



Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 317.01
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 317.01
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 317.01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 317.01

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la création d'un coin cuisine à l'école Breton.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 317.01
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		1 317.01
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		1 317.01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 317.01

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**Présents : 16**

**Exprimés : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant la création d'un coin cuisine à l'école Breton.

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

M. LOSSON indique qu'il y aurait peut-être un dernier Conseil municipal le mercredi 15 décembre 2021, pour prendre en compte la clôture budgétaire au 21 décembre 2021 et d'éventuelles écritures comptables obligatoires (selon les retours de la trésorerie).

Une autre délibération sera probablement prochainement soumise au Conseil municipal, concernant la restitution de terrains au Syndicat des Bassins Versants. Des précisions ont été demandées au Syndicat, la Commune est en attente de retour.

M. DURECU soulève la problématique de la zone bleue (stationnement sur la place), qu'il envisage de réactiver. De la pédagogie est faite dans un premier temps par le policier municipal sans verbalisation. Si le Conseil municipal décide d'une zone bleue opérationnelle, le CARREFOUR MARKET s'alignera (conformément au code de la route) et le parking du supermarché deviendra également une zone bleue. Beaucoup de clients se plaignent de difficultés pour se garer, du fait notamment de « voitures tampons ». Il s'agit ici d'une réflexion à mener au sein du Conseil Municipal (sans vote). Sa réactivation nécessitant une signalétique supplémentaire (coût supplémentaire), il faut agir intelligemment et par étape. De même, il faut profiter de l'arrivée d'un nouveau policier municipal pour lancer une nouvelle dynamique.

M. LE BOULCH demande s'il y a des plaintes de commerçants à ce sujet.

M. DURECU relate plutôt des remontées d'usagers.

Mme CUADRADO rapporte que le CARREFOUR MARKET se plaint déjà d'un nombre de places réduits, avec certains qui n'utilisent pas le parking simplement pour des courses.

Pour M. DURECU, l'intérêt d'une zone bleue concernerait ici plus des commerces autour de la Place du Général De Gaulle, le parking du Carrefour Market étant « privé ».

M. LOSSON estime qu'il faut soit réactiver la zone bleue, soit la supprimer, pour envoyer un message cohérent.

Mme CUADRADO pense que sa réactivation est indispensable.

M. DURECU laisse ce sujet à la réflexion de chacun, il sera réabordé au prochain Conseil.

M. LOSSON rejoint l'avis de Mme CUADRADO, mais les modalités restent à définir (ex : consulter les commerçants).

Pour Mme LE JEUNE, l'enjeu n'est pas si évident. Limiter le temps de stationnement empêcherait de rester longtemps sur la place et pourrait faire fuir certains clients.

Mme CUADRADO argumente qu'il existe aussi des parkings hors zone bleues (ex : parking du Mont-Criquet). Elle alerte aussi sur le parking poids-lourds qui n'est pas respecté (des poids lourds se garent sur les places de véhicules le week-end et des automobiles stationnent sur les places poids-lourds en semaine). Les mêmes difficultés se présentent pour le parking du cimetière, avec des voitures tampons.

Changeant de sujet Mme ANDRE C. précise que l'école élémentaire Joseph Breton a été dotée d'ordinateurs pour les enseignants et de tablettes pour les enfants durant les vacances d'automne. D'autres projets sont en cours mais elle regrette que l'école maternelle n'ait pu en bénéficier (subventions uniquement pour les écoles élémentaires).

Elle déclare que le Salon du Livre, organisé du 7 novembre 2021, s'est bien déroulé, 24 auteurs furent accueillis, ont pu vendre des livres et il y a eu de nombreux visiteurs. Elle s'inquiète également de la propagation du virus, avec la directrice de l'école Breton qui a été détectée positive au COVID-19. 1 classe a fermé à l'école Sainte-Marie et 2 à l'école Breton. Elle rappelle donc l'importance des gestes barrières et des précautions à prendre.

Mme ANDRE S. fait le bilan d'Octobre Rose, pour lequel la somme de 2121 € a été récoltée. C'est la première fois que le seuil symbolique des 2000 € est dépassé. Elle informe que les Restos du Cœur sont ouverts depuis le 23 novembre 2021. Cela concerne pour le moment 200 personnes mais d'autres viendront à l'avenir. L'inauguration au lieu le 17 décembre (une invitation sera envoyée par mail), en présence de Romain Colucci, fils de Coluche. Le 15 décembre 2021 se tiendra la distribution des colis des aînés. Tout conseiller municipal est invité pour la confection des colis. Le repas du personnel aura lieu le vendredi 10 décembre à la RPA si le contexte sanitaire le permet. Le CCAS organise aussi toujours le transport collectif vers YVETOT pour permettre aux personnes âgées, si elles le souhaitent, d'avoir accès à la 3<sup>e</sup> dose de vaccin.

M. ORANGE fait part de la réalisation de la dalle pour le *city stade*. Les travaux de l'église quant à eux débuteront début décembre, même si un couvreur est récemment intervenu pour les travaux d'urgence de la toiture.

L'usine d'Héricourt-en-Caux du Caux Central a été réorganisée et fournira à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2022 de l'eau adoucie (seulement pour le Centre-bourg, les hameaux dépendant d'un autre syndicat d'eau). Concernant le marché public de voirie, les offres ont été ouvertes, une experte de SMA76 (Seine Maritime Attractivité) a été consultée et les entreprises vont être recontactées pour obtenir des précisions / corrections.

Mme CUADRADO s'étonne pour l'Eglise de délais aussi longs.

M. ORANGE explique que les entreprises sont surchargées, mais les opérations continuent d'avancer par étape.

M. MOGIS relate les récentes festivités, avec la tenue de la Sainte Barbe, en présence de l'association La Renaissance et de l'amicale des pompiers.

Mme CUADRADO déplore que les élus n'aient pas été invités.

M. LOSSON répond que c'est l'Amicale des pompiers, qui, gérant l'évènement, procède aux invitations.

Mme FICET se remémore ne pas avoir été invitée en tant qu'élue d'opposition sous le précédent mandat.

Mme CUADRADO fait remonter que pour les toilettes publiques de la Place du Général De Gaulle, il faudrait installer séparation d'urinoir.

M. ORANGE en prend note.

Mme CUADRADO demande s'il y avait eu un retour suite aux inondations du mois de juin 2021, Monsieur le Maire devant rencontrer le Président des Bassins Versants en septembre.

M. DURECU déclare qu'une réunion entre le Département, le Syndicat des Bassins Versants et la Commune a été reprogrammée en janvier 2021, il est difficile d'obtenir de chacun des disponibilités.

Une mesure va tout de même pouvoir être prise. Un riverain a mis en cause un agriculteur (parcelle en amont) pour le ruissellement des eaux. Une réunion a été organisée en Mairie avec les parties intéressées et la Chambre de l'agriculture. L'agriculteur va planter sur 1 hectare de miscanthus, plante qui absorbe de l'eau et qui permet, à la récolte, de produire du biocarburant.

La seule difficulté étant l'accès à la passerelle, la Commune a accepté que les machines passent derrière les buts du terrain de football.

Mme CUADRADO regrette que pour la révision allégée du PLU, ni la Commission d'urbanisme ni les groupes d'opposition n'aient pas été invités, de même que certaines associations. Les personnes publiques associées n'ont pas reçu de maquettes ou plans pour ce projet. Cela ne permet pas de statuer convenablement sur son opportunité.

M. DURECU dit que le cabinet d'urbanisme ayant travaillé sur le PLU a été repris mais il ne sait pas qui a été convié ou qui aurait pu être ou pas invité.

Mme CUADRADO estime que le bureau d'étude ne connaît pas (à juste titre) le fonctionnement « interne » de Doudeville et que la Commune aurait pu faire plus pour informer davantage.

M. DURECU regrette si certains n'ont pas pu participer mais cette tâche est bien dévolue au cabinet d'étude et/ou à l'enquête publique. Il indique que le cabinet connaît bien Doudeville, il avait agi lors de modification globale du PLU sous le précédent mandat.

Mme CUADRADO questionne sur l'avancement des négociations avec LOGEAL sur le maintien (ou non) de la salle de la RPA.

M. DURECU informe qu'une réunion à ce sujet aura en janvier 2022 avec LOGEAL.

Mme CUADRADO continue en pointant cette fois les négociations avec SODINEUF pour les espaces verts (non prévus initialement) dans le projet Logi'Seniors.

M. DURECU indique que le premier plan communiqué n'était pas très clair à ce sujet, ce que le bailleur a admis. Une grande partie du terrain sera consacrée au bassin de rétention (il y en aura 2, dont un de pré-rétention). Cela limite grandement les emplacements pour des espaces verts.

M. LOSSON reconnaît qu'il faut finaliser ce dossier. De même, il s'interroge pour le montant des loyers des logements (diminution de ceux-ci si transfert de la gestion de l'éclairage à la Commune de Doudeville).

Pour M. DURECU, ce sont surtout la location des cases médicales qui peuvent poser problème. Les montants annoncés ne semblent pas correspondre à ceux initialement indiqués selon les professionnels et ils sont pour eux beaucoup trop importants. Il n'y a pour le moment qu'un seul engagement, sous réserve de l'octroi d'une aide.

SODINEUF a donc étendu les recherches mais selon les termes de la conventions, toute case non louée sera à la charge de la Commune. Doudeville a donc tout intérêt à trouver des professionnels.

Mme CUADRADO fait l'inventaire des remontrances, en évoquant des lampadaires écaillés Rue Saint-Eloi et des dysfonctionnements d'éclairage public Rue du Colonel Person et Rue Cacheleu.

M. ORANGE répond que les lampadaires écaillés sont sous garantie et vont être remplacés. Pour l'éclairage public, la société GARCZYNSKI, assurant la maintenance, a été contactée et devrait prochainement intervenir.

Mme CUADRADO demande si la Commune possède toujours une balayeuse.

M. ORANGE le confirme et des brosses ont été rachetés récemment.

*Les conseillers municipaux n'ayant plus de questions, la parole est proposée au public.*

M. LUCAS, de l'association LES MAINS VERTES, prend la parole concernant le projet porté par SEMINOR Rue Henri Delanos et demande dans quel sens de circulation iront les véhicules et si les riverains seront informés des éventuels impacts.

M. DURECU répond que l'enquête publique en cours et vise justement à prendre en compte ces différents éléments.

M. LUCAS insiste en demandant des précisions sur la circulation, car de nouvelles habitations appellent plus de voitures.

M. DURECU attend les résultats de l'enquête publique. La sortie est proposée sur la Rue de la Croix Caumont. Le résultat de l'enquête publique influencera la suite. S'il avait déjà une réponse, il ne servirait à rien de consulter les riverains.

M. LUCAS souhaiterait que soit calculer le flux de circulation supplémentaire.

M. MOGIS estime que ce chiffre serait bas, la rue étant peu fréquentée.

M. LUCAS conteste, constatant des difficultés pour sortir du Bosc-Malterre le matin.

Mme ANDRE S. propose d'autres alternatives en cas de fortes congestions.

Pour M. LUCAS, il s'agit du chemin le plus court, il serait intéressant de creuser la question.

Cette déclaration ne soulevant pas d'autres remarques, la séance publique du Conseil municipal est levée, pour laisser place au compte-rendu de la Commission du personnel.

*- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 22H00 -*